

Un bracelet pour sauver une vie

AÎNÉS ► Une société de Martigny propose un nouveau service de téléalarme. L'originalité, c'est le service d'intervention proposé. Dans certains cas, ça peut prolonger le maintien à domicile.



La téléalarme n'est pas une nouveauté. Mais la valeur ajoutée apportée par Ludovic Besse, c'est sa formation d'ambulancier qui lui permet d'apporter les premiers soins. Au premier plan, l'émetteur branché sur le téléphone qui, déclenché depuis un simple bracelet, alerte les secours.

HOFMANN

OLIVIER HUGON

Un système de téléalarme pour les personnes âgées. A priori, rien de résolument nouveau derrière l'idée de Ludovic Besse et Frédéric Pralong, deux ambulanciers de la région de Martigny. En Suisse romande, plusieurs sociétés ou associations, comme Swisscom, Secutel, la Croix-Rouge mettent déjà ce genre de système à la disposition des aînés.

Des heures, voire des jours

«Mais c'est encore peu répandu en Valais, assure Ludovic Besse, et la Croix-Rouge n'offre pas ce service chez nous. Par notre profession, on s'est rendu compte qu'il y avait un réel manque de ce côté-là. Ça nous est arrivé de trouver des personnes âgées qui sont restées couchées par terre durant douze heures ou bien plus encore.»

La vraie nouveauté proposée par leur société, Gentianes, c'est le service d'intervention à domicile. Dans un système de téléalarme classique, tel que celui proposé par Swisscom, en appuyant sur un bouton, on déclenche une cascade d'appels automatiques préprogrammés, la plupart du temps des membres de la famille: si le premier ne répond pas, ça passe au suivant et ainsi de suite. «C'est là qu'on intervient», explique Frédéric Pralong. «On propose à nos clients de nous inscrire sur leur liste d'appel, dans la position de leur choix et nous nous déplaçons chez eux pour effectuer la première prise en charge et, au besoin, alerter le 144.» Une manière de soulager et de rassurer à la fois la personne âgée et son entourage. Un moyen aussi de prolonger, dans certains cas, le maintien à domicile et de réduire ainsi les coûts de la santé. Côté coûts, justement, il vous faudra compter 150 francs pour l'installation et un abonnement mensuel minimal de 35 francs. «On a essayé de proposer des prix aussi bas que possible», insiste Ludovic Besse. «Pour l'heure, ces coûts ne sont pas remboursés par les caisses-maladie et on sait que les rentes de nos aînés ne leur laissent pas beaucoup de marge.» Gentianes propose en outre toute une palette d'options supplémentaires, telles que des montres-alarmes plus élégantes que le seul bouton rouge sur un bracelet, des détecteurs de mouvements ou de fumées, qui peuvent évidemment faire grimper la facture.

Dans un premier temps, Ludovic Besse réduira son temps de travail d'ambulancier pour assurer une permanence. Son collègue poursuivra son activité à 100% et s'adaptera à la demande. «On s'arrange pour ne jamais travailler en même temps», ajoute Frédéric Pralong. «On fera un bilan d'ici deux ou trois ans pour savoir si notre offre répond réellement à un besoin. Les mentalités doivent encore évoluer pour que ce genre de système s'impose en Valais.»

possible», insiste Ludovic Besse. «Pour l'heure, ces coûts ne sont pas remboursés par les caisses-maladie et on sait que les rentes de nos aînés ne leur laissent pas beaucoup de marge.» Gentianes propose en outre toute une palette d'options supplémentaires, telles que des montres-alarmes plus élégantes que le seul bouton rouge sur un bracelet, des détecteurs de mouvements ou de fumées, qui peuvent évidemment faire grimper la facture.

Dans un premier temps, Ludovic Besse réduira son temps de travail d'ambulancier pour assurer une permanence. Son collègue poursuivra son activité à 100% et s'adaptera à la demande. «On s'arrange pour ne jamais travailler en même temps», ajoute Frédéric Pralong. «On fera un bilan d'ici deux ou trois ans pour savoir si notre offre répond réellement à un besoin. Les mentalités doivent encore évoluer pour que ce genre de système s'impose en Valais.»



«Certaines personnes ont peur de déranger leur famille»

MARTINE TRISTAN

RESPONSABLE DU MAINTIEN À DOMICILE AU CMS DE MARTIGNY

«C'est effectivement un système qui existe depuis de nombreuses années. On le recommande en particulier aux gens qui ont des risques de chute plus marqués. Ça va des personnes qui doivent utiliser un déambulateur, à celles atteintes de démence en passant par celles qui ont des escaliers chez eux. Je pense que, pour le CMS de Martigny, ça doit représenter un bon tiers de nos clients, entre 120 et 150 personnes. Il faut dire qu'une personne âgée qui ne peut plus se relever est très vite en danger: elle ne peut plus s'hydrater et ses reins peuvent en souffrir.»

Pour Martine Tristan, la téléalarme est un vrai outil de travail qui permet efficacement de prolonger le maintien à domicile. C'est

également une sécurité supplémentaire pour les familles. Les personnes âgées, quant à elles, ont parfois certaines réticences vis-à-vis de cette installation. «Elles ont d'abord peur de déranger leur propre famille. Certaines s'inquiètent des coûts que cela pourrait engendrer, car seules les prestations complémentaires de l'AVS prennent en charge ces frais-là. D'autres encore pensent que leur famille va utiliser cet argument pour leur dire que c'est trop compliqué à gérer et qu'ils devraient entrer dans un EMS.»

Jusqu'ici, Martigny sous-traitait ce service à Secutel, basé à Aigle, l'un des principaux acteurs du marché. Elle collaborait également avec la société locale ADS qui a cessé son activité. Elle propose toujours le service de Swisscom. «Mais en général, c'est surtout pour les familles qui veulent être averties sans l'intervention d'une personne extérieure.» Elle va désormais inclure dans son offre les prestations de Gentianes. «Leur avantage, c'est leur service d'intervention à domicile, c'est certain. Et ils disposent de la dernière technologie, comme par exemple une montre-bracelet qui détecte automatiquement une chute et qui déclenche l'alarme.»

A noter que les CMS de Sion et de Sierre disposent de leur propre centrale d'alarme. L'Organisation cantonale des secours, de son côté, planche actuellement sur la création d'une centrale valaisanne. OH

SEIC-TÉLÉDIS

Du courant 100% vert dans la prise

Un fournisseur d'électricité qui se réjouit d'une consommation 2009 restée stable, ça paraît pour le moins paradoxal. C'est pourtant le credo de Philippe Délèze, directeur du groupe SEIC-Télédis, basé à Vernayaz, qui a tenu récemment son assemblée générale. «Il n'y a pas en Suisse de grand projet pour améliorer la fourniture locale en électricité. Et la consommation a toujours tendance à augmenter. C'est de notre devoir d'agir et de sensibiliser le public à ces problèmes.»

L'action, c'est, depuis l'an dernier, la création d'un centre de compétence en économie d'énergie. Deux collaborateurs se chargent de conseiller les clients et réalisent des analyses énergétiques des bâtiments. Des séances d'informations aux propriétaires immobiliers sont également organisées dans les communes.

La société a pris un virage résolument durable. Depuis le 1er janvier 2010 par exemple, ses 27 500 clients consomment 100% d'énergie renouvelable issue des centrales hydrauliques, du solaire ou de l'éolien. Forcément plus cher? «Oui, mais c'est de l'ordre d'une dizaine de francs par année», assure Philippe Délèze. «Nous sommes partis du prin-

cipe que nos clients étaient prêts à jouer le jeu.» La SEIC développe par ailleurs ses propres projets d'énergie verte. Le dernier en date, c'est sa prise de participation de 14% dans Valéole qui développe des projets éoliens entre Riddes et Martigny.

Elle est également impliquée dans le projet de turbinage à Vernayaz des eaux de Salvan, dont les travaux pourraient débuter l'an prochain.

Télédis en forme. L'autre société du groupe, Télédis, active dans le multimédia, se porte également comme un charme. Son chiffre d'affaires a grimpé de 11% l'an dernier, à 14,8 millions de francs. 17% pour l'internet, 43% pour la télévision numérique et 70% pour la téléphonie, tous les secteurs ont progressé. «Ce sont surtout nos offres combinées de ces trois services qui nous ont apporté ces excellents résultats.»

Du côté de l'emploi, la tendance suit aussi à la hausse. Le groupe compte désormais 97 collaborateurs. Et les engagements se poursuivent. «C'est une vraie satisfaction de pouvoir développer des compétences de pointe en Valais», conclut Philippe Délèze.

OLIVIER HUGON

DEMANDE D'IGP POUR L'ABSINTHE

Longue procédure

La demande d'Indication géographique protégée (IGP) pour l'Absinthe, la Fée Verte et La Bleue a soulevé «plusieurs oppositions», déposées avant le 30 juin auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Celui-ci reste vague sur le nombre exact, les lettres postées mercredi en courrier B n'étant pas encore forcément arrivées à Berne. La distillerie Morand à Martigny, accompagnée par trois distillateurs romands, dont deux Neuchâtelois, le leader du marché français Pernod, ainsi que la Fédération française des spiritueux contestent en chœur cette demande. Ils la jugent bien trop restrictive. Si l'IGP devait être acceptée, il ne serait en effet plus possible de produire ou de vendre toute boisson dont le nom contient l'un de ces trois termes.

IGP très restrictive. Dans le camp des opposants, un consensus serait semblable-t-il possible autour d'une IGP «Absinthe du Val-de-Travers», comme cela se fait notamment pour la viande séchée du Valais ou le saucisson vaudois.

Mais l'IGP demandée est très restrictive: seules les absinthes distillées au Val-de-Travers, avec des plants d'absinthe du Val-de-Travers, et mises en bouteilles au Val-de-Travers pourront porter la dénomination Absinthe,

Fée Verte ou Bleue en Suisse.

Jusqu'au TF. Si les Français sont entrés dans la bataille, c'est que les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne prévoient une reconnaissance mutuelle des AOC et des IGP en matière de vins et de spiritueux. Une reconnaissance en cours de discussion avec l'Europe, selon l'OFAG, et pas automatique. Chaque cas est discuté individuellement et sujet à recours.

Quoi qu'il en soit, nos voisins ne pourraient plus exporter leur absinthe chez nous. Du côté de Pontarlier, en particulier, la résistance est en marche, avec un projet de demande d'IGP auprès de l'Etat français.

La procédure pourrait désormais durer plusieurs mois. Dans un premier temps, l'OFAG devra juger si les oppositions sont recevables. Si c'est le cas, il devra réexaminer le statut de l'IGP accordé à l'Absinthe. La possibilité d'une IGP transfrontalière est prévue dans la législation et pourrait pousser les Français à faire machine arrière. Dans tous les cas de figure, une fois que l'OFAG aura rendu sa nouvelle décision, les opposants pourront recourir auprès du Tribunal administratif fédéral, puis, le cas échéant, au Tribunal fédéral. OLIVIER HUGON